Département : CREUSE
Canton : LA SOUTERRAINE
Commune : LA SOUTERRAINE

Arrêté n°307-2025

LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Monsieur COMBEAU Frédéric, chargé de mission à la Maison de l'Emploi et de la Formation - Place Joachim du Chalard - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire le stationnement afin d'organiser un Forum de l'Emploi et de la Formation sur l'Esplanade Yves Furet, le mercredi 08 octobre 2025 de 08 h 00 à 18 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de ce forum.

ARRETE

Article 1 : Le forum décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Le stationnement au niveau de l'Esplanade Yves Furet sera réservé strictement au forum (plan joint).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq.

Destinataires :
- ***Monsieur Le Maire de La Souterraine,***
- ***Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,***
- ***Monsieur COMBEAU Frédéric.***

MAIRIE DE LA SOUTERRAINE (Creuse)

Le Maire,

Etienne LEJEUNE

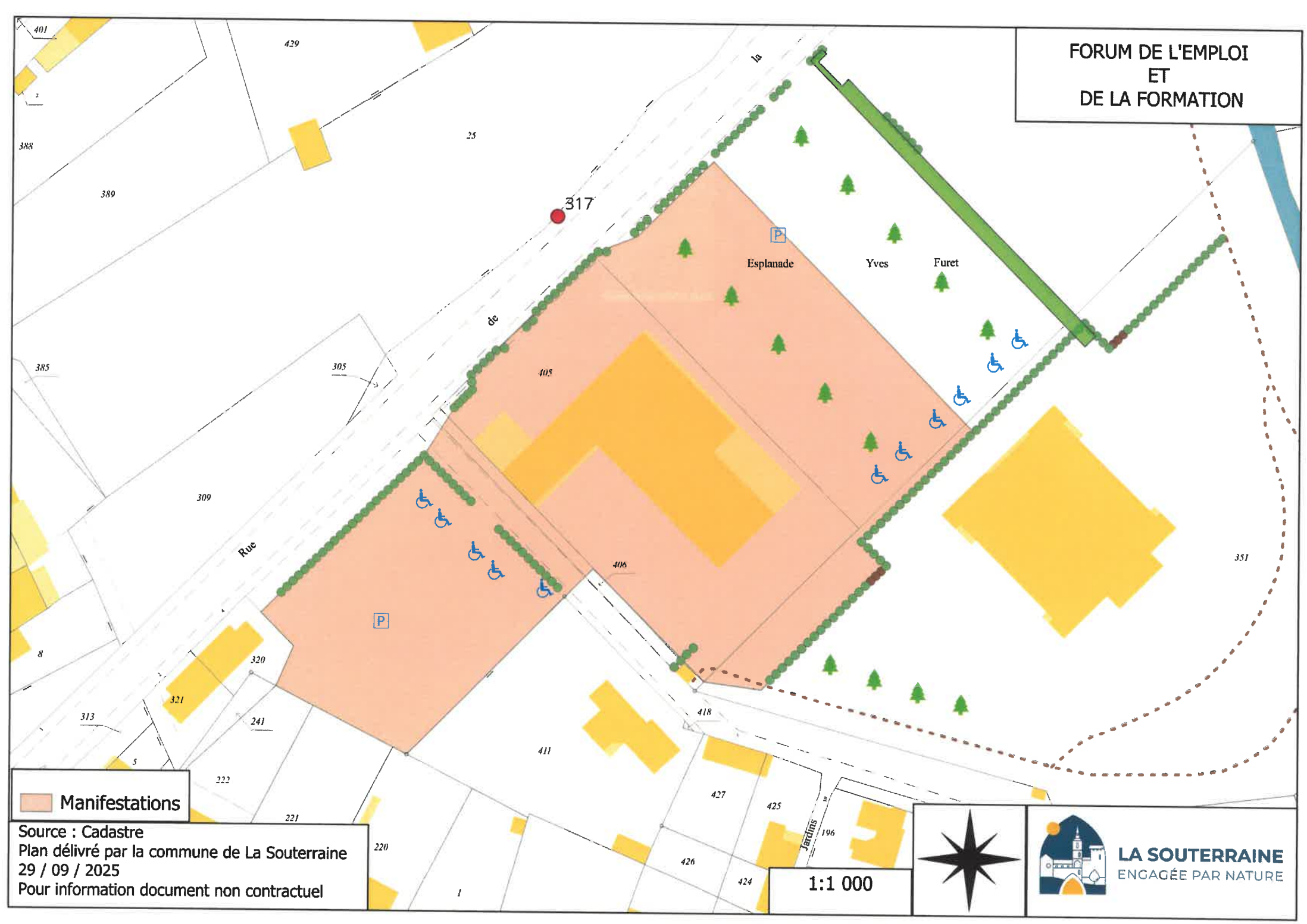
FORUM DE L'EMPLOI
ET
DE LA FORMATION
317
Esplanade
Yves
Furet
Rue
de
la
Jardins
Manifestations
Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souterraine
29 / 09 / 2025
Pour information document non contractuel
1:1 000
LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE